

879^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 novembre 2018 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-11-13-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé
APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 878^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard
APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– QUE le procès-verbal de la 878^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés et prélèvements en octobre 2018, qui s'élèvent à 203 883,62 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 octobre 2018, qui s'élèvent à 276 226,34 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'octobre 2018, qui s'élèvent à 141 064,01 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-04
APPEL D'OFFRES PUBLIC
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION
FONCIÈRE
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en octobre 2018, la Ville de Matagami a procédé par appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour les années 2019 à 2024 inclusivement;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission, soit celle d'Évimbec ltée;

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres incluait une option à l'égard de l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour les années 2021-2022-2023;

ATTENDU QUE la firme Évimbec ltée a fourni les informations requises pour l'option demandée;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative avec un système de pondération, et ce, selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'en fonction de la résolution n° 2018-09-11-10;

ATTENDU QUE la firme Évimbec ltée s'est qualifiée à ladite évaluation qualitative;

ATTENDU QU'après calcul, le pointage de la firme Évimbec Itée est de 2,2006;

ATTENDU QUE dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, une recommandation a été faite par le comité de sélection d'attribuer le contrat au soumissionnaire conforme ayant le meilleur pointage, en l'occurrence la firme Évimbec Itée;

ATTENDU QUE le prix de la proposition d'Évimbec Itée se chiffrait à 611 946 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat de fourniture de services professionnels en évaluation foncière à Évimbec Itée pour un montant de 611 946 \$, plus taxes, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024, et ce, selon les termes de l'appel d'offres;
- QUE le prix susmentionné puisse être modifié si l'option concernant l'équilibration du rôle est exercée par la Ville en regard du prix et des informations fournis par la firme Évimbec Itée selon les termes de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-05

BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.

**PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR
L'ANNÉE 2019 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en 2018, la Ville a procédé à la mise à jour de la valeur assurable de ses bâtiments, ce qui a pour effet d'augmenter considérablement les valeurs assurées de 28 %;

ATTENDU QUE le coût du renouvellement proposé pour 2019, soumis par la firme BFL Canada risques et assurances inc., représente une hausse globale de l'ordre de 19,2 % sur l'ensemble des protections de la Ville, laquelle hausse provient d'une hausse du marché de 5,5 % et la différence par l'augmentation des valeurs assurées mentionnée précédemment;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il est de l'intérêt de la Ville d'accepter la proposition de BFL Canada risques et assurances inc., tel que recommandé par la firme Consulrisk inc.;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Ville de Matagami peut accorder ledit contrat de gré à gré en vertu de son Règlement sur la gestion contractuelle.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'ATTRIBUER le portefeuille des assurances de dommages de la Ville de Matagami pour l'année 2019 à la firme BFL Canada risques et assurances inc. pour un total de 59 880 \$, plus taxes, tel que recommandé par la firme Consulrisk inc. dans son rapport d'analyse présenté par madame Lidia Andreani, le 6 novembre 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-06

**REGROUPEMENT EN ASSURANCE COLLECTIVE DES VILLES DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC
MANDAT POUR SERVICES DE CONSULTANT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le mandat de la firme BFL Canada, services conseils inc. viendra à échéance le 30 juin 2019;

ATTENDU QU'un nouvel assureur sera choisi pour un nouveau mandat débutant le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QU'il est important pour le Regroupement d'achat interrégional en assurance collective de pouvoir compter sur le professionnalisme d'une firme de services-conseils relativement au dossier d'assurance collective;

ATTENDU QUE la Ville d'Amos a agi à titre de ville mandataire pour procéder à un appel d'offres public concernant le choix d'un nouvel assureur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE NOMMER la Ville d'Amos pour agir à titre de mandataire pour procéder pour et au nom du Regroupement d'achat interrégional en assurance collective, à la sélection d'une firme de services-conseils en assurance collective pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-07

TARIFICATION POUR VIDANGE D'EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU MUNICIPAL – APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU Que ponctuellement la ville reçoit des demandes pour la vidange d'eaux usées provenant de l'extérieur de son territoire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le tarif pour le rejet d'eaux usées aux réseaux d'égouts publics est établi à 5,00 \$ par mètre cube.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-08

**LOT 1-513-21 SITUÉ AU 53, RUE RUPERT
FAILLITE DE MONSIEUR YVON BÉLANGER
ENTENTE POUR CESSION DE TERRAIN**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Yvon Bélanger est propriétaire du lot 1-513-21 situé au 53, rue Rupert, lequel est un terrain de maison mobile vacant;

ATTENDU QUE monsieur Bélanger a déclaré faillite le 24 janvier 2007 et il est maintenant disposé à procéder à la cession volontaire dudit terrain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE MANDATER M^e Sébastien Banville, notaire, pour procéder à la cession du lot 1-513-21 situé au 53, rue Rupert (matricule 2313-19-5465) en faveur de la Ville de Matagami;

- D'ACCEPTER que les frais notariés relatifs à cette transaction soient la responsabilité de la Ville de Matagami;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'acte de cession à intervenir entre les deux parties, et tout autre document.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-09
DOCTEURE KIM CHARTIER, CHIROPRACTICIENNE
BAIL AU 100, PLACE DU COMMERCE

Dépôt pour information.

2018-11-13-10
PERMIS D'AFFAIRES
« XELA ESTHÉTIQUE »
MADAME ALEXANDRA DEMERS

Dépôt pour information.

2018-11-13-11
LOISIR SPORT BAIE-JAMES
RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC, ÉDITION 2019
ET CALENDRIER DES RENCONTRES RÉGIONALES 2019-2023

Dépôt pour information.

2018-11-13-12
ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
ENTENTE ADMINISTRATIVE EN IMMIGRATION
PROJET « SEMAINE INTERCULTURELLE »
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 1 940 \$ auprès de l'Administration régionale Baie-James dans le cadre de l'Entente administrative en immigration pour le projet « Semaine interculturelle »;

- D'AUTORISER monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Semaine interculturelle » avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information ou encore de confirmer la participation financière d'autres partenaires.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-13

DEMANDES DE RÉVISION D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE EACOM TIMBER CORPORATION, SYNERGIE MATAGAMI INC. (7247834 CANADA INC.) ET 9354-0847 QUÉBEC INC.

**PROCÉDURE DE CONTESTATION D'ÉVALUATION FONCIÈRE
MANDAT DE REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE MATAGAMI**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Matagami fait établir à tous les trois ans, un rôle d'évaluation par une firme spécialisée en la matière;

ATTENDU QU'un rôle triennal a été déposé en octobre 2017, par la firme Évimbec ltée, et qu'il est en vigueur pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE la contestation de l'évaluation est possible au plus tard le 30 avril de la première année où entre en vigueur le rôle triennal d'évaluation, soit le 30 avril 2018 dans le cas présent;

ATTENDU QU'en avril 2018, Eacom Timber Corporation a déposé une demande de révision du rôle d'évaluation foncière pour le site situé au 2000-2005, boulevard Industriel (matricule 1810-35-4010-000-0000), laquelle demande vise une diminution de l'ordre de 34 %;

ATTENDU QU'en avril 2018, Synergie Matagami inc. (7247834 Canada inc.) a déposé une demande de révision du rôle d'évaluation foncière pour le site situé au 1998, boulevard Industriel (matricule 1810-26-7708-000-0000), laquelle demande vise une diminution de l'ordre de 84 %;

ATTENDU QU'en avril 2018, 9354-0847 Québec inc. a déposé une demande de révision du rôle d'évaluation foncière pour le site situé au 6, rue Galinée (matricule 2313-89-5106-000-0000), laquelle demande vise une diminution de l'ordre de 99,9 %;

ATTENDU QU'en date de ce jour, malgré les échanges entre les propriétaires ou les firmes d'évaluation représentant les parties, aucune entente n'est intervenue;

ATTENDU QUE dans le cadre de la procédure de contestation d'évaluation foncière, il est nécessaire de mandater un procureur afin de représenter la Ville de Matagami auprès du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET DE MANDATER M^e Paul Wayland de la firme DHC Avocats, afin de représenter la Ville de Matagami auprès du Tribunal administratif du Québec dans le cadre des dossiers de demande de révision d'évaluation suivants :

	TAQ – N° de dossier	N° de matricule
▶ Eacom Timber Corporation	SAI-Q-236991-1810	1810-35-4010-000-0000
▶ Synergie Matagami inc. (7247834 Canada inc.)	SAI-Q-236989-1810	1810-26-7708-000-0000
▶ 9354-0847 Québec inc.	SAI-Q-236907-1810	2313-89-5106-000-0000

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-14

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION
DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)
PROGRAMMATION DE TRAVAUX FINALE – APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE la Ville de Matagami s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- QUE la Ville de Matagami s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux finale jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- QUE la Ville de Matagami s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- ET QUE la Ville de Matagami atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2018-11-13-15
LISTE DES TAXES FONCIÈRES À RECEVOIR AU 9 NOVEMBRE 2018

Dépôt pour information.

2018-11-13-16
ÉTAT PRÉVISIONNEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Dépôt pour information.

2018-11-13-17
BUREAUX ADMINISTRATIFS – HORAIRE DES FÊTES – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la fermeture des bureaux administratifs de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes, soit du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement selon les conditions et horaire proposés par monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et trésorier, dans sa note de service du 1^{er} novembre 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-18
CORRESPONDANCE

1. AUTRES

a) *Fédération des Villages-relais du Québec*

- i) Bulletin – Octobre

b) *Localité de Radisson*

- i) Résolution n° R2018-10-131 – Demande adressée au premier ministre du Québec concernant la nomination du ministre responsable de la région Nord-du-Québec

c) *Société d'aide au développement des collectivités de Matagami*

- i) Rapport annuel 2017-2018
- ii) Rapport d'activité du Gala reconnaissance 2018

d) *Ville de Lebel-sur-Quévillon*

- i) Résolution n° 18-10-274 – Demande adressée au premier ministre du Québec concernant la nomination du ministre responsable de la région Nord-du-Québec

2018-11-13-19
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-20
SERVICE DES INCENDIES
POMPIERS VOLONTAIRES – DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ACCEPTER les démissions des pompiers volontaires suivants :
 - monsieur Martin Blondeau effective le 9 octobre 2018;
 - monsieur Joé Leclair effective le 1^{er} novembre 2018;
- ET DE LES REMERCIER pour leurs services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-21
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-22
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

Monsieur le maire ajoute verbalement le point suivant au « Divers ».

2018-11-13-25

**GALA EXCELLENCE BAIE-JAMES, ÉDITION 2018
FINALISTES ET LAURÉATS – MOTION DE FÉLICITATIONS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 10 novembre 2018 avait lieu à Lebel-sur-Quévillon la 7^e édition du Gala Excellence Baie-James organisé par Loisir Sport Baie-James;

ATTENDU QUE cet évènement a permis de souligner l'excellence dans l'exercice de discipline sportive et l'importance de l'implication citoyenne dans la vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– QU'une motion de félicitations soit adressée aux lauréats et finalistes matagamiens s'étant distingués dans différentes catégories lors de la 7^e édition du Gala Excellence Baie-James :

Athlète féminine de l'année en sport individuel – Troisième position :
mademoiselle Mathilde Létourneau, natation

Athlète masculin de l'année en sport individuel – Première position :
monsieur William Martel, natation

Officiel/juge de l'année – Première position :
madame Mireille Lizotte, nage synchronisée

Bénévole sportif de l'année – Première position :
madame Véronique Vaillant, nage synchronisée

Bénévole en loisir de l'année – Deuxième position :
monsieur Jean-Paul Drouin

Athlète Coup de cœur :
mademoiselle Mathilde Létourneau, natation

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-11-13-26
PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2018-11-13-27
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– DE LEVER la séance à 20 h 10.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER